

## ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

---

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AC1192

présenté par

Mme Piron, rapporteure et Mme Bergé, rapporteure

-----

### ARTICLE 59

À la fin de l'alinéa 136, substituer aux mots :

« celui-ci »

les mots :

« celle-ci ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.